

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 26 AVRIL 2016

AVIS

DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL

SUR

LE PROJET DE BUDGET PRIMITIF DE LA RÉGION RÉUNION POUR L'EXERCICE 2016 (Rapport de présentation – Rapports sectoriels)

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés

(ont pris part au vote : Michèle ANDRÉ, Jasmine BÉTON-MATAUT, Marcel BOLON, Robert BOULANGER, Nicolas CARMi, Patrick CORRÉ, Philippe DOKI-THONON, Catherine FRÉCAUT (procuration à Philippe DOKI-THONON), Patrick GEIGLÉ, Chantal GRÉGOIRE, Théodore HOARAU, Yvès-Claude HOARAU, Marie-Claire HOAREAU, Jérôme ISAUTIER, Marie LAFITTE, Amaury de LAVIGNE, Jean-Marie LE BOURVELLEC, Georges-Marie LÉPINAY, Céline LUCILLY, Éric MARGUERITE, Jean-Raymond MONDON, Thierry MOULAN, Gérard MOUTIEN, Stéphane NICAISE (procuration à Michel OBERLÉ), Christine NICOL (procuration à Michèle ANDRÉ), Michel OBERLÉ, Pierre PAUSÉ, Jean-Louis PRADEL, Maryvonne QUENTEL (procuration à Marie LAFITTE), Corine RAMOUNE, Alex SAVRIAMA, Joël SORRES, Dominique VIENNE)

PRÉAMBULE

Au préalable, le CESER rappelle que lors de l'examen des Orientations budgétaires, il avait souligné avec satisfaction le retour de la partie introductive retraçant, dans ce cadre, les grandes lignes du projet de mandature. Aussi, aurait-il apprécié pour le Budget primitif, dans la présentation générale, que les axes stratégiques de la Collectivité soient de nouveau renseignés. Il renouvelle cette demande pour l'ensemble des documents budgétaires.¹

Le CESER se félicite que des élus soient venus à la rencontre des membres de ses Commissions, ce qui a permis un échange constructif. Il regrette toutefois que cette pratique ne soit pas généralisée avec la participation de l'élu(e) délégué(e) du Conseil régional lors de l'examen des principaux documents budgétaires par les Commissions sectorielles. Leur présence et les échanges auraient permis de mieux appréhender le lien existant entre les objectifs politiques et stratégiques, et les actions menées², mais aussi de resserrer les liens existants entre les membres des deux Assemblées régionales.

Afin de contribuer à une meilleure lisibilité des documents budgétaires qui lui sont soumis à consultation³, le CESER formule quelques propositions d'amélioration.

Concernant tout particulièrement le rapport de présentation, il conviendrait d'adopter la même structuration pour les parties générale et technique, pour permettre de suivre au mieux les évolutions chiffrées dans le cadre d'une analyse budgétaire. Le CESER avait relevé en 2015 tout l'intérêt de l'annexe jointe à ce rapport récapitulatif « *les chiffres clés de la Région* » et fournissant des éléments de comparaison budgétaires.

S'agissant plus spécifiquement des piliers d'intervention, dans un souci de cohérence, il est également suggéré de procéder à une harmonisation des fiches programmes et tableaux de synthèse, déclinant par axe et par secteur, les actions prévues, les objectifs visés, les moyens mis en œuvre ainsi que les résultats attendus en termes d'indicateurs⁴. Les éléments ainsi récoltés permettraient de venir alimenter les évaluations annoncées et qui seront réalisées par la Collectivité.

Au regard du principe de bonne gouvernance, le CESER rappelle que la pratique évaluative devrait se généraliser à l'ensemble des politiques publiques conduites sur notre territoire⁵. Il invite le Conseil régional à utiliser au mieux les nouvelles compétences attribuées en ce domaine au CESER par la loi NOTRe⁶.

1 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2012 – Assemblée plénière du 15 novembre 2011.

2 Avis du CESER sur le Compte administratif et le Bilan d'activités de la Région Réunion pour l'exercice 2012 – Assemblée plénière du 14 juin 2013.

3 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2015 – Assemblée plénière du 15 octobre 2014.

4 Indicateurs de réalisations (financières et physiques), de résultats (quantitatifs et qualitatifs) et d'impacts.

5 Contribution du CESER « Renforcer les capacités d'évaluation des politiques publiques à la Réunion – à partir de l'exemple des programmes européens » – Assemblée plénière du 4 mars 2010.

6 Loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République.

AVIS

**DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL
ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL**

SUR

**LE RAPPORT DE PRÉSENTATION
DU PROJET DE BUDGET PRIMITIF
DE LA RÉGION RÉUNION POUR L'EXERCICE 2016**

Ce projet de Budget primitif marque la première année de la nouvelle mandature (2016-2020) et représente d'une part, la déclinaison de son programme politique (à travers sept piliers prioritaires) et d'autre part, le renforcement des « *jalons posés depuis 2010* ». Équilibré en dépenses et en recettes, il se chiffre à 1 035,032 M€, au titre du budget principal (pour 1 062,79 M€ en 2015).

Pour leur part, les Autorisations de Paiement et Autorisations d'Engagement connaissent une diminution totale de 18,3 % et s'élèvent à 523,181 M€ en 2016.

En termes de structuration, il est mentionné une évolution des dépenses de fonctionnement de + 10,5 % (283,193 M€ pour 2016); les secteurs de l'aménagement, de la formation professionnelle et de l'apprentissage, de l'enseignement enregistrant la plus forte progression. En investissement, la baisse de - 37,5 % (à 239,988 M€ pour 2016) s'explique par l'inscription exceptionnelle au BP 2015 du projet Très Haut Débit.

Les inscriptions budgétaires en Crédits de paiement, au titre du fonctionnement intègrent « *les compétences de la collectivité mais également les interventions prioritaires de la mandature* » et s'élèvent à 413,365 M€, en augmentation de 8,9 %. Sont notées les interventions en faveur de la continuité territoriale ainsi que la connexion internet pour les familles modestes.

En investissement, les dépenses sont comptabilisées à 621,667 M€, soit une diminution de 9 %. Le CESER constate que ces dernières « *restent nettement majoritaires* » (60 % des dépenses totales) et sont concentrées en grande partie (près de 2/3) sur la poursuite de la Nouvelle Route du Littoral.

Le rapport fonctionnement/investissement, d'une année sur l'autre, se modifie comme suit : de 36/64 à 40/60.

Concernant les recettes, l'hypothèse de moindre évolution avancée lors de l'examen des Orientations budgétaires⁷ se confirme.

En investissement, une diminution de 6 % est prévue (509,141 M€ en 2016) compte tenu de l'absence de recettes FEDER⁸ au titre de la NRL en 2016.

En fonctionnement, une quasi-stabilisation est observée avec une augmentation de 0,9 % (525,890 M€ en 2016) ; la principale nouveauté étant la participation de l'État au plan national 500 000 emplois.

Le CESER relève une progression globale du produit fiscal (au demeurant, restant le premier poste des recettes)⁹, résultant de la fiscalité locale indirecte¹⁰.

Sur ce chapitre, le CESER s'était interrogé, lors de l'examen des Orientations budgétaires, sur le maintien des taux et tarifs des taxes en 2016. Il note pour la taxe sur les certifications d'immatriculation des véhicules une recette supplémentaire¹¹ « *qui devrait permettre de compenser la baisse des dotations de l'État* »¹².

Sachant que la Collectivité recherche de nouvelles marges de manœuvre financières, le CESER l'invite, comme il l'avait précédemment préconisé¹³, à utiliser celles existantes en matière de fiscalité sur les énergies fossiles (Octroi de mer, Taxe Spéciale de Consommation sur les Carburants). Aussi, rappelle-t-il l'objectif des propositions d'évolution formulées en la matière, de :

7 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 18 février 2016.

8 Fonds Européen de Développement Régional.

9 De 19,1 % : 309,50 M€ pour 2015 à 368,67 M€ pour 2016, soit 36 % des recettes totales.

10 De 23,4 % : 250 M€ pour 2015 à 308,520 M€ pour 2016 (soit 84 % des recettes fiscales) due essentiellement à la taxe d'apprentissage.

11 De 39 à 51 €/Cheval Vapeur, soit une augmentation de 30,5 % et une recette supplémentaire de 5,7 M€.

12 De 25,3 % : de 180,710 M€ en 2015 à 134,960 M€ en 2016.

13 Réponse du CESER à la saisine du Président de la Région Réunion sur « La problématique des carburants » – Assemblée plénière du 2 juillet 2013.

- rendre la fiscalité « plus vertueuse et respectueuse de l'environnement » ;
- maintenir un « niveau d'acceptabilité pour le consommateur » ;
- préserver les recettes pour chacune des Collectivités bénéficiaires.

Il renouvelle son souhait d'être associé aux réflexions qui seront menées tant en ce domaine, que sur tous les sujets ayant trait à l'évolution de la fiscalité régionale liée à la volonté de la Collectivité de « *viser une fiscalité différenciée, une fiscalité de redistribution, une fiscalité permettant de corriger et de limiter les inégalités sociales à la Réunion* »¹⁴.

Le CESER prend également acte d'une baisse attendue au titre des subventions¹⁵ due au démarrage de la programmation européenne, mi 2015, et à une prévision prudente pour le FSE¹⁶, en attente de l'accréditation de l'État en tant qu'Autorité de gestion.

S'agissant du recours à l'emprunt¹⁷ concernant essentiellement la NRL, il est avancé une progression de l'endettement « *dans les limites d'un plafond fixé par la trajectoire d'équilibre équivalent à 10 années d'épargne brute à l'horizon 2021* ».

Le CESER partage la vocation première de la Collectivité régionale, laquelle au travers du soutien à la commande publique et de la priorité accordée à l'investissement, doit contribuer au développement de l'économie locale et donc à la création d'activités et d'emplois pour notre territoire. Il l'incite, à nouveau, à s'assurer des retombées en la matière et à les mesurer¹⁸.

Par ailleurs, il rappelle que l'épargne brute¹⁹, destinée à participer au financement des dépenses d'investissement, est un indicateur de première importance qui doit faire l'objet d'une surveillance attentive, dans un contexte où de nouveaux projets sont envisagés.

Aussi, le CESER souhaiterait disposer de la Programmation Pluriannuelle, tant en Investissement qu'en Fonctionnement (PPI-PPF), tenant compte des engagements antérieurs et des nouvelles priorités d'investissements. Sachant qu'une mise à jour des perspectives d'évolution budgétaire est prévue pour 2016, il réitère également sa demande d'être destinataire de la trajectoire d'équilibre²⁰ en découlant. Ces outils stratégiques de référence et d'analyse prospective sont essentiels à la bonne appréciation de la faisabilité financière dans le temps des interventions de la Collectivité. Ils viennent asseoir la crédibilité de sa stratégie financière et donc des budgets régionaux. Ce faisant, une information régulière de toute actualisation des données s'avère également indispensable²¹.

Enfin, le CESER note la reconduction des deux budgets annexes, ouverts en 2015, l'un dédié à la distribution et production d'énergie, l'autre, dans le cadre de la délégation de service public Musées²².

De même, il souligne la reconduction des deux budgets autonomes : FEDER et INTERREG V–OI²³.

14 Cf. Introduction au débat d'Orientations budgétaires pour 2016 – page 6 des Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2016.

15 De 15,8 % : 126,864 M€ en 2015 à 106,777 M€ en 2016.

16 Fonds Social Européen.

17 De 354,343 M€ (pour 380,132 M€ en 2015) dont 250,374 M€ au titre du sous-budget « Fonds d'Investissement des Routes et Transport ».

18 Avis du CESER sur le projet de Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2015 – Assemblée plénière du 15 décembre 2014.

19 « *L'épargne brute représente la ressource interne dont dispose la Région pour financer ses investissements ... Elle correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement* ». Cf. page 20 des Orientations budgétaires 2016 du Conseil régional.

20 Par ailleurs actualisée en juillet 2015 par le Cabinet Michel Klopfer – Cf. page 13 du Rapport de présentation du projet de Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2016.

21 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 18 février 2016.

22 Budget Énergie : 0,242 M€ en fonctionnement – Budget DSP Musées : 0,373 M€ en fonctionnement et 1,700 M€ en investissement.

23 Budget FEDER : 21,75 M€ en fonctionnement et 119,60 M€ en investissement – Budget INTERREG V OI : 7,11 M€ en fonctionnement et 0,79 M€ en investissement.

Pour ces derniers, il rappelle que l'établissement de budgets indépendants est de nature à donner une plus grande lisibilité à la gestion, au suivi et à l'utilisation des fonds européens et de leurs contreparties. Dans ce cadre, il convient de rechercher l'articulation des diverses sources de financement, la coordination des différents niveaux d'intervention et donc, in fine, la cohérence de l'ensemble des politiques locales, régionales, nationales et européennes à l'échelle du territoire.²⁴

²⁴ Avis des Commissions « Affaires générales, financières et des Relations internationales », « Développement économique » et « Aménagement, Développement durable, Énergie et Déplacements » du CESER sur le Budget 2014 – Budget annexe FEDER 2014-2020 – Assemblée plénière du 15 octobre 2014.

AVIS

**DES COMMISSIONS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL
ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL**

SUR

**LES RAPPORTS SECTORIELS
DU PROJET DE BUDGET PRIMITIF
DE LA RÉGION RÉUNION POUR L'EXERCICE 2016**

PILIER 1 : UN PASSEPORT RÉUSSITE POUR CHAQUE JEUNE RÉUNIONNAIS

COMMISSION « ÉDUCATION ET FORMATION PROFESSIONNELLE »

La Commission salue la présence de M. David LORION, Vice-Président, Délégué à « l'Enseignement supérieur, l'Université, aux Lycées, à la Recherche, à l'Innovation et à l'Octroi de mer », au Conseil régional de la Réunion, lors de la présentation du pilier 1 du Budget primitif devant les membres du CESER.

La Commission note le montant du budget dédié au 1^{er} pilier « Un passeport réussite pour chaque jeune réunionnais » réparti en deux secteurs « Formation professionnelle et Apprentissage » et « Éducation », pour une enveloppe globale de l'ordre de 196 670 041 € (AE) et 172 458 030 € (CP). Elle remarque que les projets inscrits dans le Budget primitif pour ce pilier poursuivent de manière renforcée les actions réalisées dans le cadre de la précédente mandature.

Cependant, elle insiste sur la nécessité d'une continuité dans la forme du document, pour une meilleure lisibilité et comparaison entre les différents exercices futurs, ainsi que pour l'élaboration du Compte administratif pour l'exercice 2015.

La Commission encourage fortement la Collectivité régionale, en sa qualité de cheffe de file en matière d'orientation et de formation professionnelle, à piloter efficacement les actions et dispositifs mis en œuvre dans le domaine²⁵.

De plus, dans le cadre de la gouvernance quadripartite des instances du CREFOP et du COPAREF, elle réaffirme que, le Conseil régional ne peut s'exonérer de la concertation effective et surtout anticipée des partenaires sociaux²⁶.

I. SECTEUR FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE

En matière de formation professionnelle et d'apprentissage, la politique régionale consacre en grande masse un budget de 115 816 442 € (AE) et 100 435 315 € (CP) sur le pilier 1.

1. LE PASSEPORT RÉUSSITE

Dans le droit fil de la sécurisation des parcours professionnels, notamment par la voie de la qualification, la Commission avait salué²⁷ la volonté régionale de mettre en œuvre, pour l'année 2016, le **passeport réussite** qui, apparenté à un outil de construction du parcours de réussite, permet de recenser les compétences et qualifications de l'individu. Au même titre, elle se satisfait du projet de mutualisation des moyens mis en œuvre dans le domaine par le Département et la Région, au travers de l'installation de **guichets uniques** dans chaque micro-région.

25 Note : « La réforme de la formation professionnelle issue de la loi du 5 mars 2014 : enjeux et perspectives pour le territoire réunionnais », – Assemblée plénière du 19 février 2015.

26 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2015 – Assemblée plénière du 15 octobre 2014.

27 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 18 février 2016.

2. UN SYSTÈME DE FORMATION ORGANISÉ ET COHÉRENT

Si la Commission note le renforcement de l'appui de la Collectivité régionale aux différentes structures dédiées à l'orientation et à la formation professionnelle, elle réitère son souhait²⁸ d'observer une **meilleure articulation entre ces différents dispositifs, pour donner davantage de lisibilité aux actions réalisées en matière de formation professionnelle.**

Dans le cadre de la **Validation des Acquis d'Expérience (VAE)**, la Commission constate la volonté de la Collectivité d'accentuer son intervention. La Commission souhaiterait disposer d'un bilan du système de VAE illustrant le nombre de demandes réalisées sur le territoire et le nombre de validations effectives des acquis d'expérience comptabilisées pour la même période.

3. L'ARTICULATION DES AIDES INDIVIDUELLES

Le **Compte Personnel de Formation (CPF)**, institué par la loi du 5 mars 2014 pour l'ensemble des actifs, permet à chacun, tout au long de son parcours professionnel de mobiliser s'il le souhaite, ses droits à la formation. Il semblerait donc judicieux, aux yeux de la Commission, de mentionner les indicateurs qualitatifs et quantitatifs nécessaires (suivi de cohortes, nombres de sorties, ...), permettant de disposer d'une vision globale de la mobilisation de ce dispositif et à terme d'en permettre l'évaluation.

4. L'APPRENTISSAGE, UN DISPOSITIF GLOBAL DÉDIÉ AUX JEUNES

Dans le cadre d'un accroissement continu du nombre d'**apprentis** sur le territoire, la Commission a toujours encouragé²⁹ la démarche de la Collectivité de faire de cette voie, une voie de réussite et d'excellence.

Par ailleurs, si la Commission note la poursuite de **l'aide au petit équipement individuel des apprentis**, elle s'enquiert de la poursuite de cette aide en faveur des lycéens.

Concernant **l'intervention de la Collectivité à l'égard des employeurs**, la Commission regrette l'abandon du dispositif « coût zéro » dont il était fait mention dans le cadre des Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2016. Dans le même sens, la Commission s'était réjouie de la mise en place d'un « Pacte Entreprises Réunionnaises Citoyennes ». Ce pacte permettait ainsi de formaliser l'engagement des entreprises dans le recrutement d'apprentis, notamment dans le cadre de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE), toutefois, elle constate qu'il n'en est plus fait mention à ce jour et le déplore.

Enfin, la Commission appelle de nouveau l'attention³⁰ de la Collectivité régionale sur la qualité du tutorat en entreprise et sur celle de la formation dispensée par l'organisme retenu.

Au regard de la baisse des contrats de professionnalisation pour l'année 2015 et en raison d'une certaine concurrence entre les différents dispositifs, la Commission suggère à nouveau³¹ la réalisation d'une cartographie des dispositifs existants sur le territoire, dans le but d'offrir une véritable complémentarité de l'offre de formation.

28 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 18 février 2016.

29 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 18 février 2016.

30 Avis du CESER sur le Bilan d'activités et le Compte administratif de la Région Réunion pour l'exercice 2013 – Assemblée plénière du 5 juin 2014.

31 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 18 février 2016.

6. LES DISPOSITIFS DE FORMATION CONTINUE SECTORIELLE

La Commission encourage à nouveau³² la Collectivité à inciter les entreprises des secteurs identifiés prioritaires pour le territoire, à s'inscrire dans une démarche de RSE et à favoriser une meilleure visibilité de leurs besoins en formation professionnelle.

7. LES FORMATIONS SUPÉRIEURES

La Commission prend acte de la volonté de la Collectivité d'accompagner l'Université dans son engagement en faveur de la réinsertion des demandeurs d'emploi de niveau Bac +2 à Bac +4. À cette fin, elle rappelle³³ qu'une consolidation du partenariat avec l'Université est indispensable, notamment pour le développement d'une offre complémentaire correspondant davantage aux profils des étudiants issus de la voie professionnelle.

9. LES ACTIONS PRÉPARATOIRES À LA QUALIFICATION ET À L'INSERTION DES PUBLICS EN DIFFICULTÉS

La Commission s'interroge en premier lieu sur le faible montant alloué en CP (50 700€) au titre des actions préparatoires à la qualification et à l'insertion des publics en difficultés, notamment dans le cadre des actions engagées au titre de la lutte contre l'illettrisme, pourtant mises au rang des axes prioritaires lors de la précédente mandature.

11. LES ACTIONS SPÉCIFIQUES OU AUTRES DU CHAMP SOCIAL

Dans le cadre du Service Civique, la Commission appelle la Collectivité à se montrer particulièrement vigilante concernant les secteurs impactés par ce dispositif. En effet, elle rappelle que les missions concernées doivent posséder un caractère philanthropique, éducatif, environnemental, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel, sportif ou ayant un rapport avec la défense, la sécurité civile, la prévention, la promotion de la francophonie et de la langue française, la sensibilité aux notions de citoyenneté française et européenne. Compte tenu des difficultés rencontrées par le secteur de l'Éducation populaire, la Commission suggère une mobilisation des volontaires sous contrats de Service Civique, au service de ce mouvement.

12. MISE EN ŒUVRE DU PLAN NATIONAL « 500 000 FORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES POUR LES PERSONNES EN RECHERCHE D'EMPLOI »

La Commission n'aura de cesse de réaffirmer la nécessité de travailler ensemble ainsi que le caractère impératif de la consultation de l'ensemble des partenaires sociaux pour la mise en œuvre de tels dispositifs.

Au regard de l'impact au niveau local de la mise en œuvre du plan national « 500 000 formations supplémentaires pour les personnes en recherche d'emploi », la Commission souligne la nécessité de disposer d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs pour les formations concernées.

Elle veillera par ailleurs à l'articulation de ce nouveau dispositif avec le prochain CPRDFOP³⁴.

32 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 18 février 2016.

33 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 18 février 2016.

34 CPRDFOP : Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et d'Orientation Professionnelles.

13. PRISE EN CHARGE GLOBALE DE L'INDIVIDU

La Commission se satisfait de l'octroi d'une rémunération ou d'un défraiement aux stagiaires de la formation professionnelle, mesure d'autant plus importante lorsqu'une période de mobilité est incluse dans leur cursus de formation. Cependant, elle rappelle les contraintes auxquelles se heurtent de nombreux jeunes, s'agissant de trouver des lieux de stage sur le territoire.

II. SECTEUR ÉDUCATION

Dans le cadre de l'engagement de cette nouvelle mandature en faveur de la jeunesse réunionnaise, la Commission note que le budget octroyé au secteur « Éducation » pour le pilier 1, se chiffre en grande masse, pour l'année 2016, à hauteur de 80 850 599 € (AE) et 72 022 715 € (CP)³⁵.

1. ACCUEILLIR ET ACCOMPAGNER LA JEUNESSE RÉUNIONNAISE

1.1. Une politique ambitieuse en faveur de la jeunesse au regard des compétences légales

Dans le cadre de ses compétences légales en matière de **construction, de réhabilitation et de maintenance du bâti scolaire**, la Commission prend acte du budget alloué par la Collectivité régionale pour l'exercice 2016.

Elle réitère³⁶ néanmoins ses interrogations concernant l'achèvement de la construction, sous cette nouvelle mandature, des lycées Ouest et Sud, consacrés respectivement aux métiers de la Mer et du Tourisme.

1.2. Offrir aux lycéens un environnement propice à la réussite

Compte tenu de l'augmentation des effectifs de lycéens (+ 800 à la rentrée 2015), la Commission note le maintien des interventions de la Collectivité régionale à destination des lycées pour l'année 2016, pour une enveloppe globale de 24 891 091 € (+ 3% par rapport à celle de 2015) au titre du fonctionnement et de l'équipement des 49 lycées de l'Île.

Elle se réjouit en ce sens du montant des crédits alloués pour accompagner les lycées dans **l'ouverture de nouvelles sections de BTS**. Elle souhaite toutefois appeler l'attention de la Collectivité régionale à veiller que les filières ainsi développées correspondent réellement aux besoins identifiés sur le territoire, en matière d'emploi.

Au regard du ratio de bacheliers professionnels et technologiques de l'Académie, qui est sans commune mesure avec les autres régions françaises, un effort particulier doit être mené dans le but de combler les retards pris en la matière.

Au regard de ce constat sans appel, la Commission renouvelle³⁷ sa proposition de compléter ces dispositifs par la **mise en place de titres ou d'autres certifications**.

La Commission encourage vivement l'initiative de la Collectivité régionale de mener une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) **pour l'ensemble des agents** au sein des EPLE³⁸. En ce sens elle demande un renforcement des mesures en faveur de leur formation et de leur professionnalisation.

35 Pour l'exercice 2015, le budget consacré au secteur « Éducation » était estimé à 66 742 300 € (CP) et 41 856 367 € (AE).

36 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 18 février 2016.

37 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 18 février 2016.

38 EPLE : Établissements Publics Locaux d'Enseignement.

2. LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT VOLONTAIRES VISANT À LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

1.1 Les mesures d'accompagnement visant à la réussite éducative

La Commission prend acte du soutien de la Collectivité dans la poursuite et l'extension du **plan anglais** dans les écoles primaires.

En matière d'**apprentissage des langues étrangères**³⁹, elle suggère à nouveau⁴⁰ une plus grande concertation entre l'ensemble des partenaires concernés, au-delà des séjours linguistiques et des actions menées dans le cadre du plan Anglais.

2.2. Soutenir l'enseignement supérieur et la recherche innovation

Au regard de l'importance de **l'enseignement supérieur et de la recherche-innovation** pour le développement du territoire, la Commission émet toujours le regret⁴¹ de ne pas voir figurer ce secteur à part entière au sein du Pilier 1.

La loi du 7 août 2015 portant « Nouvelle Organisation Territoriale de la République » (NOTRe) donne à la Collectivité régionale la responsabilité d'élaborer le **Schéma de l'Enseignement, des Formations Supérieures et de la Recherche de la Réunion (SEFORRE)**.

Afin de disposer d'une définition partagée⁴² de cet outil, une concertation des organismes de recherche présents sur le territoire semble indispensable.

La Commission rappelle aussi, la nécessité d'une mise en adéquation de ce schéma⁴³ avec les autres documents de planification, en particulier le SRDEII⁴⁴.

Compte tenu de l'importance du SEFORRE au niveau territorial, le CESER émet également le souhait d'être associé à son élaboration.

Par ailleurs, la Commission note la poursuite des interventions de la Collectivité régionale en faveur de **l'élévation du niveau de qualification et de la réussite de la jeunesse réunionnaise**, notamment par :

- la création d'une plate-forme dématérialisée destinée à accueillir les demandes des étudiants en matière de bourses et d'aides régionales ;
- le renforcement des capacités d'accueil en matière de formations ;
- le soutien aux projets de recherche et d'innovation en lien avec les objectifs du PO FEDER 2014-2020 et les domaines de la Stratégie de Spécialisation intelligente (S3) ;
- la reconduction des dispositifs d'aides et de bourses (bourses régionales de la réussite, allocations régionales de recherche de doctorat, allocations post-doctorales, appel à projet en direction des laboratoires et organismes de recherche) ;
- le soutien aux structures et infrastructures universitaires.

La Commission renouvelle ses encouragements à la Collectivité pour la poursuite du développement de nouvelles filières universitaires courtes, correspondant davantage aux réalités du territoire et aux attentes des étudiants Réunionnais⁴⁵.

39 Avis du CESER sur le Bilan d'activités et le Compte administratif de la Région Réunion pour l'exercice 2014 – Assemblée plénière du 25 juin 2015.

40 Avis du CESER sur le Bilan d'activités et le Compte administratif de la Région Réunion pour l'exercice 2014 – Assemblée plénière du 25 juin 2015.

41 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 18 février 2016.

42 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 18 février 2016.

43 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2014 – Assemblée plénière du 5 novembre 2013.

44 SRDEII : Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation.

45 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2014 – Assemblée plénière du 5 novembre 2013.

PILIER 2 : ENGAGER LA 2^{ÈME} GÉNÉRATION DES GRANDS CHANTIERS RÉUNIONNAIS

COMMISSION « AMÉNAGEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE, ÉNERGIE ET DÉPLACEMENTS »

Au préalable, la Commission constate que le projet de Budget primitif est conforme aux Orientations budgétaires débattues en février dernier. C'est le premier budget présenté par la nouvelle mandature du Conseil régional (2015-2021).

La Commission note que le budget consacré à la mise en œuvre de ce pilier s'élève, pour 2016, à 105 M€ en capacité d'engagement et à 443 M€ en crédits de paiement.

Elle note, par rapport aux Orientations budgétaires pour 2016, l'insertion des travaux d'infrastructures numériques dans ce pilier. L'avis sur ces opérations sera émis par la Commission « Développement économique »⁴⁶.

1. DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE – ACCOMPAGNER LES PROJETS STRUCTURANTS D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

La Commission réaffirme ses remarques émises dans son avis lors de l'examen des Orientations budgétaires pour 2016 s'agissant de l'accompagnement de la mise en œuvre des grands projets de développement des quatre bassins de vie :

- Sud : l'aéroport de Pierrefonds et le développement de sa zone d'activités ;
- Ouest : la future Écocité insulaire et tropicale ;
- Est : le futur Pôle Portuaire Industriel et Énergétique de Bois Rouge ;
- Nord : la poursuite de la réflexion stratégique autour de l'aéroport et de la ZAA Pierre Lagourgue.

La gestion du Fonds d'Investissement des Routes et des Transports (FIRT)

La Commission souligne le maintien des taux de la taxe spéciale de consommation sur les carburants pour 2016. Le produit de cette taxe est estimé à **217 532 210 €**, soit une augmentation de 4,52 % par rapport au produit prévisionnel de 2015 (208 119 820 €).

Les recettes prévisionnelles à destination du FIRT s'élèveraient à 102 628 652 € et le montant à destination des investissements d'intérêt général devrait être de 21 753 221 €, soit un total de **124 381 873 €**.

2. LA POURSUITE DU CHANTIER DE LA NOUVELLE ROUTE DU LITTORAL SÉCURISÉE ET NOUVELLE ENTRÉE OUEST DE SAINT-DENIS SANS PÉAGE

Compte tenu de l'importance du chantier de la **Nouvelle Route du Littoral (NRL)**, la Commission a souhaité être informée régulièrement de son déroulement. Elle a, à cet effet, reçu récemment M. Dominique FOURNEL, Conseiller régional délégué aux Grands chantiers, pour faire un point d'étape.

46 Cf. Avis de la Commission « Développement économique » – page 17.

Elle avait, lors de l'examen des Orientations budgétaires pour 2016, fait part de ses inquiétudes concernant l'approvisionnement en matériaux pour la réalisation de cette route si aucune carrière en roche massive n'était ouverte d'ici fin 2017. Elle prend acte qu'une première carrière en roche massive a été autorisée fin 2015 (carrière Guintoli sur le site de Dioré à Saint-André) mais que celle-ci n'est pas encore ouverte.

Pour l'année 2016, le budget dédié à cette route s'élève en :

- investissement, à 10 000 000 € en autorisations de programme et à 317 076 000 € en crédits de paiement ;
- fonctionnement, à 400 000 € en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

S'agissant de la **Nouvelle Entrée Ouest (NEO)** de Saint-Denis, la Commission prend acte que le Conseil régional lancera, en 2016, les études d'une tranche opérationnelle de travaux. Elle note avec satisfaction que l'objectif de cette première tranche est « *d'assurer la cohérence de l'entrée du chef-lieu avec l'arrivée programmée de la NRL à l'horizon 2020 et de permettre dans de bonnes conditions de sécurité et de fluidité l'insertion des flux entrants : usagers de la route, transports collectifs, modes doux* ». En effet, la Commission, à maintes reprises dans ses avis, a souligné la nécessité de synchroniser la fin des travaux de NEO avec ceux de la NRL pour réduire la congestion routière observée aux heures de pointe à cette entrée. La Commission regrette que les discussions sur le montage financier de ce projet soient toujours en cours.

3. LA POLITIQUE RÉGIONALE DE MOBILITÉ DURABLE ET ACTIONS EN FAVEUR DU TRANSPORT – PROJET DE MONORAIL DE SAINTE-MARIE À SAINT-DENIS

La Commission réitère son souhait d'être associée à l'élaboration du **Schéma Régional de l'Intermodalité (SRI)** qui complétera le Schéma Régional des Infrastructures et des Transports (SRIT).

Elle renouvelle sa demande⁴⁷ d'avoir des précisions sur l'articulation et la cohérence de ce projet de monorail avec les réflexions sur le **Réseau Régional de Transport Guidé (RRTG)**, en particulier sur la problématique liée à la continuité des transports sur un même segment. Elle est très attentive à la continuité des moyens de transports en matière de RRTG mais s'inquiète de l'addition de modes de transport disparates. Il en va de la pertinence de la constitution d'un réseau régional efficace et pertinent. Aussi, elle souhaite avoir très rapidement des informations sur ce projet et une rencontre avec ses responsables au niveau du Conseil régional.

Compte tenu des difficultés de déplacements et de la rareté du foncier à la Réunion, la Commission s'interroge sur la possibilité d'étudier parallèlement et en mode comparatif, la faisabilité d'un transport par câbles.

4. LE RÉSEAU ROUTIER NATIONAL : UNE MAINTENANCE SOUTENUE – DES INVESTISSEMENTS ACCOMPAGNANT LA CROISSANCE, LE DÉVELOPPEMENT – UNE PLUS GRANDE ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE – L'AMÉLIORATION DE L'IMAGE

La Commission regrette que sa demande⁴⁸ relative à la mise en place, pour plus de lisibilité, d'un tableau synthétique regroupant l'ensemble des opérations routières (hors NRL) n'ait pas été prise en compte.

47 Avis sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 18 février 2016.

48 Avis du CESER sur le projet de Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2015 – Assemblée plénière du 15 décembre 2014.

Ce tableau aurait permis de mieux appréhender :

1. les lieux des travaux,
2. les différenciations entre études, entretiens, poursuites de travaux/nouvelles mises en chantier et livraisons (avec les dates prévisibles),
3. les coûts prévisibles.

La Commission souhaite donc que ce tableau lui soit présenté dans le cadre du prochain projet de Budget primitif.

5. UNE POLITIQUE RÉGIONALE DE GRANDS TRAVAUX POUR LA RÉALISATION D'ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ DANS LES COMMUNES ET AMÉLIORER LE QUOTIDIEN DES FAMILLES RÉUNIONNAISES

5.1. Le Plan d'aide aux communes – doter le territoire d'équipements publics de proximité au service de la population

La Commission prend acte de la volonté du Conseil régional de poursuivre l'accompagnement des communes et des intercommunalités dans le financement d'équipements publics de proximité au service de la population dans le cadre d'une 2^{ème} génération de Plan d'aide aux communes. L'enveloppe prévue pour les 6 ans à venir est de 300 M€.

5.2. La construction et la réhabilitation de logements sociaux – permettre aux Réunionnais d'accéder à un logement décent et contribuer à la construction de la ville réunionnaise de demain – ville accueillante et ville intelligente

La Commission approuve la poursuite par le Conseil régional du **dispositif de garantie des prêts des bailleurs sociaux** pour la construction de logements sociaux.

Lors de l'examen des Orientations budgétaires 2016, elle s'était félicitée de l'intervention du Conseil régional en matière de **réhabilitation des logements sociaux** compte tenu de l'importance des besoins dans le domaine. Pour elle, la mise en place du cadre d'intervention, prévue en 2016, doit se faire en étroite collaboration avec les différentes parties prenantes, dont les promoteurs sociaux concernés, pour que les interventions soient réellement pertinentes. La Commission souhaite que la Collectivité régionale reste sur cette action de réhabilitation dans la continuité de l'appel à projets lancé l'année dernière pour le parc locatif social ayant vocation à le rester.

L'intervention du Conseil régional pour faciliter **l'accession à la propriété** du locataire du parc social est également pertinente. La Commission a pris note que le cadre d'intervention était en cours d'élaboration.

PILIER 3 : LIBÉRER LES ENTREPRISES, LIBÉRER LES ÉNERGIES

COMMISSION « DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE »

La Commission note que les interventions du Conseil régional viseront, pour l'exercice 2016, à soutenir les entreprises à travers l'ensemble des dispositifs d'aides, à apporter une réponse adaptée à leurs besoins mais aussi à créer les éléments de rupture au service d'une trajectoire de croissance sécurisée.

Elle prend acte que :

- les autorisations de programme et d'engagement sont, pour 2016 de 58 222 000 € alors qu'elles étaient de 53 645 000 € en 2015, soit une augmentation de 8,5 % ;
- les crédits de paiement sont en recul, soit 55 043 265,8 € (30 039 354 € en section de fonctionnement et 25 003 911 € en section d'investissement) en 2016, alors qu'ils étaient de 67 116 398 € en 2015.

La Commission réitère, cependant, sa demande de pouvoir contextualiser la vision de ces interventions dans le cadre d'une présentation rapide de la PPI⁴⁹ et de la trajectoire d'équilibre actualisées au regard du projet de mandature.

De même, dans le cadre de l'élaboration du SRDEII⁵⁰, la Commission rappelle sa remarque relative à l'importance de la mise en œuvre d'une phase de préfiguration par secteur. Elle demande que le CESER soit associé, en tant que de besoin, à la réalisation de ce document cadre.

Concernant les projets d'aménagement et de développement économique pour chaque micro-région, présentés au travers des Orientations budgétaires pour l'exercice 2016, la Commission rappelle la permanence des préconisations apportées dans son avis⁵¹ rendu le 18 février dernier. Elle souligne que dans le cadre du rapport relatif au droit à l'expérimentation, sur l'aspect concernant la possibilité d'adapter le PADDUC⁵² à la Réunion, la Commission ne manquera pas de s'exprimer.

Elle tient, aussi, à souligner la difficulté qu'elle a rencontrée concernant la lecture du rapport sectoriel du second pilier. À titre d'exemple en matière numérique, le fait que ce secteur soit éclaté sur différents piliers ne permet pas d'avoir une vision consolidée du secteur. La Commission aurait souhaité pouvoir mieux appréhender l'articulation entre piliers, objectifs stratégiques et actions au travers de ce document.

49 PPI : Programmation Pluriannuelle des Investissements.

50 SRDEII : Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation.

51 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 18 février 2016.

52 PADDUC : Plan d'Aménagement et de Développement DURable de la Corse.

I. CRÉER LES ÉLÉMENTS DE RUPTURE AU SERVICE D'UNE TRAJECTOIRE DE CROISSANCE SÉCURISÉE

1. RENFORCER LE SOUTIEN AUX SECTEURS PRIORITAIRES

1.1 Le tourisme

Conformément à ce qui a été présenté à la Commission lors de la présentation des Orientations budgétaires pour l'exercice 2016, les actions soutenues et financées par la Collectivité régionale visent :

- la valorisation des grands sites emblématiques de la Réunion ;
- la valorisation des Portes et itinéraires de découvertes du Parc national ;
- la mise en œuvre des projets stratégiques arrêtés par le COST⁵³ ;
- l'aménagement et l'équipement de sites destinés à la pratique d'activités touristiques et de loisirs ;
- la valorisation touristique d'éléments liés au patrimoine historique et culturel ;
- ...

Pour ces interventions en matière d'aménagements touristiques publics, la Commission reconnaît que même si l'inscription budgétaire ne laisse apparaître que 625 000 € en Autorisation de programme (AP) et 780 000 € en Crédits de paiement (CP), ces sommes permettent de mobiliser les crédits européens dans le cadre des Programmes Opérationnels Européens (POE) FEDER et du PDRR⁵⁴-FEADER 2014-2020. Elle aurait toutefois apprécié, qu'apparaisse dans le rapport sectoriel, cet effet levier au travers d'éléments chiffrés.

La Commission rappelle l'importance de la prise en compte de la dimension touristique dans tous les projets d'aménagement du territoire.

À ce titre, elle souhaite que des éléments d'information soient apportés sur la construction de l'hôtel sur la zone aéroportuaire de Gillot et le devenir de ce projet.

Elle tient également à souligner deux points : d'une part, la nécessité d'agir encore plus sur la mise en sécurité des pistes cyclables et d'autre part, son regret que la pose de filets anti-requin ait nécessité près de 6 ans d'attente, avec les impacts que l'on connaît.

1.2 Le Numérique : faire de l'économie réunionnaise une « société digitale » en lien avec le Pilier 2

Comme la Commission l'avait souligné dans le cadre de son avis sur les Orientations budgétaires 2016, elle rappelle que le développement et l'innovation numériques doivent être mis au service du développement économique et social du territoire. En cela, elle soutient les actions envers les associations portant des projets numériques, les Espaces Publics Numériques, ainsi que le financement du projet Wi-RUN.

Elle demande, néanmoins, en application du principe de précaution et en l'état actuel des connaissances, qu'une attention particulière soit portée au déploiement de la centaine de « hot spots » sur les effets en matière de santé.⁵⁵

Concernant le développement des services et des usages et en lien avec l'ambition de développer l'internet pour tous, notamment les ménages les plus modestes, la Commission préconise que le développement du numérique soit intégré dans une démarche plus large

53 COST : Comité d'Orientations Stratégiques du Tourisme.

54 PDRR : Programme de Développement Rural Régional

55 Note intitulée « Les technologies de l'information et de la communication, un enjeu majeur » – Assemblée plénière du 15 septembre 2010.

d'éducation populaire et que les associations intervenant dans ce secteur puissent avoir recours à des volontaires au service civique.

Par ailleurs, elle demande à être, a minima, informée de l'évolution et du contenu de l'étude pour la mise en place du Schéma Directeur Services et Usages du Haut et du Très Haut Débit.

Dans le cadre du déploiement du THD⁵⁶ sur l'ensemble du territoire réunionnais, la Commission rappelle, comme elle l'a fait dans son dernier avis sur les Orientations budgétaires⁵⁷, sa demande de réunir la CCRANT⁵⁸. Elle souligne que la réunion régulière de cette instance permettrait de faire préciser par les opérateurs, dans un cadre officiel, comme cela avait été convenu lors du dernier CCRANT, leurs projets sur les zones AMII⁵⁹ actualisées, ainsi que leur calendrier de mise en œuvre. La réunion de cette instance permettrait, également, d'envisager la mutualisation des moyens tant privés que publics concernant certaines actions.

Le tourisme numérique

La Commission insiste pour qu'en matière de tourisme numérique, la Collectivité régionale valorise les compétences des entreprises réunionnaises, et notamment le dynamisme des start-up locales, en matière de création et de gestion d'OpenData et des outils d'e-tourisme en général.

1.3 La création d'un fonds d'investissement pour les « petits pêcheurs »

La Commission avait noté l'ambition affichée par le Conseil régional en matière de pêche, lors de la présentation des Orientations budgétaires 2016. Elle note que celle-ci se traduit dans le Budget primitif par « une analyse pour la création d'un fonds d'investissement pour les petits pêcheurs ».

La Commission tient à rappeler la situation d'urgence dans laquelle se trouve ce secteur, les Hommes qui en vivent et les structures d'accompagnement qui les soutiennent. De ce fait, elle demande à la Collectivité d'accentuer ses efforts afin de défendre les intérêts du secteur de la pêche côtière réunionnaise auprès des instances européennes.

En effet, elle reste perplexe lorsqu'elle constate le soutien apporté par l'Union européenne aux pays de la zone et le développement de leurs activités susceptibles de concurrencer celles locales et l'interdiction faite à la Réunion de pouvoir soutenir efficacement sa petite pêche côtière.

2. DÉVELOPPER LES INSTRUMENTS D'INGÉNIERIE FINANCIÈRE

Concernant les outils financiers d'aides aux entreprises et plus particulièrement le système de bourse dont le montant est égal à 30 000 €, la Commission insiste pour que l'obtention d'un tel soutien financier entre dans un véritable dispositif qui permette la formation des bénéficiaires et le suivi et l'évaluation des activités. Elle demande également qu'une vigilance soit apportée pour que ces subventions ne concourent pas, au final, à créer des conditions faussant la concurrence et déstabilisant certains marchés qui peuvent se révéler fragiles.

Par ailleurs, la Commission demande, au vue des différents systèmes d'accompagnement financiers qui sont aujourd'hui déployés pour les entreprises réunionnaises, qu'une vigilance et

56 THD : Très Haut Débit.

57 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 18 février 2016 – page 17.

58 CCRANT : Commission Consultative Régionale pour l'Aménagement Numérique du Territoire.

59 AMII : Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement.

un accompagnement soient mises en œuvre au regard du respect de la règle de minimis. Les entreprises ne doivent pas se retrouver en situation difficile du fait d'une méconnaissance de cette règle.

4. ENCOURAGER LES ENTREPRISES VERS L'ACHAT PUBLIC DANS UN ESPRIT DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

La Commission demande que la mise en œuvre de clauses RSE⁶⁰ dans les marchés de la Collectivité régionale s'articule logiquement avec la Stratégie de Bon Achat.

II. RENFORCER ET FAIRE ÉVOLUER LES DISPOSITIFS EXISTANTS

1. L'ÉCONOMIE GÉNÉRALE: RENFORCER ET ADAPTER LES SOUTIENS AU DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES LOCALES

La Commission constate la traduction financière des interventions de la Collectivité régionale en matière de soutien à toutes les entreprises sur le marché intérieur, dans les filières pourvoyeuses d'emploi. Elle regrette, toutefois, que sa préconisation relative à la mise en place d'un fonds de retournement pour les entreprises en difficulté n'ait pas été reprise.

Elle réitère sa demande relative à une présentation de l'étude ex-ante des outils d'ingénierie financière réalisée en 2015⁶¹.

1.2 Un soutien affirmé à l'international

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Régional d'Internationalisation des Entreprises, la Commission constate que la Collectivité procédera au recrutement de 5 Volontaires Internationaux en Entreprises (VIE). Instaurée par la loi du 14 mars 2000, cette mesure permet aux entreprises de confier à un jeune, jusqu'à 28 ans, une mission professionnelle à l'étranger durant une période modulable de 6 à 24 mois, renouvelable. Les missions qui peuvent lui être confiées sont multiples (commerciales, techniques, études de marchés, prospection, renforcement d'équipes locales, accompagnement d'un contrat, d'un chantier, participation à la création d'une structure locale, animation d'un réseau de distribution, support technique d'un agent ...).

Compte tenu de l'ambition de la Collectivité régionale de participer à l'insertion régionale de notre île dans son environnement, la Commission invite le Conseil régional à soutenir encore plus activement cette mesure pour les jeunes réunionnais en multipliant le nombre de VIE.

1.5 Attractivité du territoire: Un aménagement du foncier économique équilibré

À ce titre, la Commission avait défendu l'idée, dans son avis sur les Orientations budgétaires pour l'année 2016, de disposer d'un Schéma Régional des Zones d'Activités Économiques (SRZAE). Elle note que cette préconisation n'a pas trouvé sa traduction dans le document de Budget primitif. La Commission insiste pour que cette idée poursuive son chemin et puisse rapidement se concrétiser par l'élaboration d'un document cadre.

Elle souhaite également appeler l'attention de la Collectivité sur les conditions d'accueil des entreprises dans les structures qui leur sont dédiées. La Commission souligne certes

60 RSE : Responsabilité Sociétale des Entreprises.

61 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 18 février 2016 – page 16.

l'importance de mettre à la disposition des entreprises des locaux en nombre suffisant mais elle insiste aussi sur la nécessité de les entretenir. La Commission souhaite, conformément au programme prévu, que les travaux de rénovation de la MRST⁶² se fassent rapidement.

2. « TOURISME » UN SECTEUR PRIORITAIRE, CRÉATEUR D'ACTIVITÉS ET D'EMPLOIS, À DÉVELOPPER DANS UNE ÉCONOMIE INSULAIRE

C'est dans un contexte d'actualisation du Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique de la Réunion (SDATR) que les actions du Conseil régional s'inscrivent pour l'année 2016. La Commission insiste pour que la concertation soit le maître-mot de cette démarche d'actualisation. Il en va de l'implication de tous les acteurs tant institutionnels que de terrain. Elle souligne l'importance de disposer, rapidement, d'une véritable stratégie partagée afin de coordonner les acteurs et les actions à mettre en œuvre sur le territoire.

Pour la Commission, ce schéma doit constituer la véritable « colonne vertébrale » de l'intervention publique en matière touristique. Il devra permettre de donner du sens à la stratégie régionale, aux interventions des différents organismes œuvrant dans le secteur et aux actions qui seront à mener.

2.2 Développer et renforcer le marché local

La Commission partage l'idée que si l'attractivité de la destination Réunion passe certes, en partie, par l'ouverture de notre territoire à l'international et sur la zone océan Indien, il est crucial de consolider, voire de développer également, la clientèle nationale mais aussi locale.

2.4 Impulser une dynamique touristique au sein des filières

Concernant la clientèle locale, la Commission avait insisté, dans son avis sur les Orientations budgétaires 2016⁶³, sur la nécessité de proposer des actions induisant une implication plus grande de la population. Elle apprécie que cette préconisation ait été traduite en actions qui visent à « *aider la population locale à s'approprier le tourisme par des actions de partenariats mutualisés* ».

3. UNE DIMENSION TRANSVERSALE : L'INNOVATION ET LA RECHERCHE EN FAVEUR DE LA COMPÉTITIVITÉ, DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DE L'EMPLOI

La Commission tient à souligner le caractère transversal des actions en matière de recherche et d'innovation concernant les piliers 1, 3 et 4.

3.3 La stimulation des projets de recherche

En premier lieu, en matière de soutien aux projets de recherche et d'innovation, elle tient à exprimer son étonnement, suite aux récents événements concernant la poursuite du projet SWAC⁶⁴. Celui-ci avait suscité un certain engouement et une implication de la part des acteurs locaux, dont notamment la Collectivité régionale, mais aussi la mobilisation de fonds européens au titre du POE FEDER 2014-2020. La Commission souligne que ce projet, dont la mise en œuvre dans d'autres régions du monde (Hawaï, Polynésie, ...) semble donner toute satisfaction, risque de ne pas être conduit à son terme à la Réunion, alors même que les études préalables ont, d'ores et déjà consommé entre 1,7 et 2,5 millions d'euros (en partie payés par le Conseil régional).

62 MRST : Maison Régionale des Sciences et de la Technologie.

63 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 18 février 2016 – page 19.

64 SWAC : Sea Water Air Conditioning.

La Commission invite la Collectivité régionale à faire preuve de la plus grande prudence quant au financement de projets de R&D développés à la Réunion et au final exploités ailleurs. Dans ce cas, la Commission préconise qu'une sécurisation des résultats de la recherche permette de garantir s'il y a lieu, a minima, des royalties à la Réunion.

Dans son avis sur les Orientations budgétaires pour l'exercice 2016, la Commission avait insisté sur l'opportunité de faire apparaître un volet OpenData et Intelligence Économique dans chaque schéma régional à déployer sur le territoire. Elle souligne que dans le cadre du projet d'expérimentation visant l'élaboration d'une déclinaison du PADDUC à l'échelle locale, cette préconisation doit trouver toute sa place.

La Commission constate que sa remarque⁶⁵ relative à l'élaboration d'un plan de communication « grand public » afin de « faire savoir » secteur par secteur, le potentiel que représente la Recherche et l'Innovation à la Réunion, s'est traduite en termes d'actions avec la publication de revues de vulgarisation et d'information (ex. : Made in Réunion – 31 mars 2016). Elle insiste également pour que s'accroissent les liens et les échanges entre le champ de la recherche et les entreprises du territoire.

Enfin elle rappelle, pour toutes les interventions en matière économique, l'importance du suivi et de l'évaluation sur la base d'indicateurs tant quantitatifs que qualitatifs, afin de mesurer les aspects relatifs, entre autres, à la création d'emplois pérennes.

65 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 18 février 2016 – page 20.

PILIER 4 : LIBÉRER LA TERRE RÉUNIONNAISE

COMMISSION « AMÉNAGEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE, ÉNERGIE ET DÉPLACEMENTS »

Pour ce pilier, le montant global des crédits s'élève à :

- * 20,256 M€ en autorisations de programme/autorisations d'engagement ;
- * 18,999 M€ en crédits de paiement.

1. UNE POLITIQUE RÉGIONALE AMBITIEUSE EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

La Région devient, avec la loi NOTRe, responsable sur son territoire du développement économique et non plus seulement chef de file de cette compétence. La Commission prend acte de la volonté du Conseil régional de faire évoluer le **Schéma d'Aménagement Régional (SAR)** et « *d'enclencher une procédure d'expérimentation pour l'élaboration d'un schéma de planification, d'aménagement et de développement du territoire spécifique* ».

Ce schéma aura pour objectifs de :

- prendre en compte de nouveaux projets économiques structurants ;
- partager une vision commune de l'aménagement et du développement du territoire ;
- mieux prendre en considération dans l'aménagement des Hauts, des particularités et des potentialités des territoires et des bourgs ruraux des Hauts de l'île ;
- prendre en considération l'évolution souhaitée du Parc national.

2. UNE POLITIQUE RÉGIONALE POUR SOUTENIR LE SECTEUR PRIORITAIRE DE L'ÉNERGIE ET POUR PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT RÉUNIONNAIS

Après une période d'enthousiasme et de grandes déclarations en faveur des Énergies Renouvelables (ENR), la Commission constate une situation mitigée. D'une part, les efforts, les investissements et les actions en Maîtrise de la Demande en Énergie (MDE) sont satisfaisants et clairement identifiés. C'est une réussite qu'il convient de souligner et les efforts sont à maintenir. D'autre part, malheureusement les projets de sites de production en ENR présentent une situation bien plus préoccupante. La Commission note, via le suivi de la Gouvernance Énergies, que trop de projets n'aboutissent pas ou ont du mal à se concrétiser.

Ainsi, elle s'interroge sur le développement des secteurs de l'éolien et du photovoltaïque qui sont présentés comme porteurs. En termes de production hydraulique, Takamaka 3 (39 MW) ne se fera pas pour des raisons financières. Quant aux pico-centrales (5 MW) sur les réseaux de distribution, les projets ne sont toujours pas clairement définis. Le projet SWAC⁶⁶ dans le Nord semble être en grande difficulté, voire compromis. C'est d'autant plus préjudiciable que ce projet avait été présenté comme une réalisation phare en termes d'ENR. De plus, la Commission fait siennes les observations émises par la Commission « Développement économique »⁶⁷ sur le sujet et en particulier, sur la sécurisation des résultats de recherches de projets qui sont financés à la Réunion mais exploités ailleurs.

66 SWAC : Sea Water Air Conditioning.

67 Cf. avis de la Commission « Développement économique » sur le projet de Budget primitif 2016 – page 20.

Les projets de STEP marine⁶⁸ sont quant à eux abandonnés.

Les perspectives relatives à la biomasse ne sont guère plus encourageantes tant pour le biogaz que pour le bois énergie. Les projets existants (notamment en biogaz) masquent difficilement l'inexistence de filières mises en place. Il serait regrettable que la filière biomasse doive dépendre d'importation pour son existence.

La Commission est parfaitement consciente que la plupart des difficultés ne relèvent pas directement du Conseil régional, mais plus de la réglementation nationale (tarifaires et autorisations d'implantation) et des critères financiers propres aux projets. Les entraves légales demeurent particulièrement lourdes pour les secteurs éoliens (Loi Littoral⁶⁹ et Parc national de la Réunion) et photovoltaïques (limitation du seuil de 30 % et inadéquation des tarifs pour les panneaux en toiture). Toutefois, la Commission souligne que les projets abandonnés ou en cours de l'être, ont fait, à l'époque, l'objet d'études de faisabilité qui auraient dû anticiper ces difficultés actuelles. Il importe désormais qu'à l'avenir, ces études de faisabilité soient faites bien plus sérieusement.

D'une manière générale, il semble que le secteur des ENR soit à un tournant. Aussi, la Commission rappelle le rôle central que doit jouer le Conseil régional, notamment via la SPL Énergies Réunion, dans ce domaine. Pour pérenniser les efforts, la Commission attend que la Collectivité régionale s'implique davantage au moins sur les points suivants :

- Déterminer les ENR les plus adaptées à la Réunion et hiérarchiser les investissements en conséquence.
- Modifier les textes et règlements en profondeur pour permettre un épanouissement des filières ENR localement.

Sans cette démarche stratégique, les perspectives d'une réelle autonomie électrique seraient probablement inaccessibles.

3. UN RENFORCEMENT DE LA COMPÉTENCE DE LA RÉGION EN MATIÈRE DE PLANIFICATION ET DE GESTION DES DÉCHETS

La Commission rappelle que les interventions de la Collectivité régionale prévues pour 2016, en matière de planification, sont liées aux nouvelles compétences que la Loi NOTRe lui confie. Ainsi, elle a en charge l'élaboration d'un **Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD)** ayant pour objectif de simplifier et de mettre en cohérence les mesures applicables en matière de déchets.

4. LA RÉGION CHEF DE FILE EN MATIÈRE DE PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

Concernant la réflexion sur l'évolution du statut du **Parc national de la Réunion en Parc régional**, la Commission tient à rappeler la position du CESR lors de la préfiguration d'un Parc qui était le choix d'un parc national et non régional. Pour elle, il est nécessaire d'établir, au préalable, un diagnostic précis de la situation actuelle (points positifs, points de blocage) afin de déterminer les évolutions souhaitables de statut. Ce diagnostic devra notamment mesurer l'impact d'un éventuel changement de statut sur le plan financier, de la gestion des emplois, ... Elle souhaite, comme cela avait été fait lors de la préfiguration, que le CESER soit associé à cette réflexion et ne pas avoir simplement un rôle consultatif au final.

68 STEP marine : Stockage d'Énergie par Pompage en Mer.

69 Loi n° 86-2 du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral.

PILIER 5 : NOTRE IDENTITÉ, NOTRE CULTURE, NOT' FIERTÉ

COMMISSION « AFFAIRES SOCIALES, CULTURELLES, SPORTIVES, SOLIDARITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES »

La Commission observe que les actions déclinées pour l'année 2016 pour les secteurs de la Culture, du Patrimoine culturel et du Sport s'inscrivent dans le droit fil des Orientations budgétaires présentées précédemment par le Conseil régional. Elle note que, pour la plupart, elles sont également en cohérence avec la politique mise en œuvre lors du précédent exercice. À cet égard, la Commission prend acte de la politique volontariste menée par le Conseil régional, car ses actions s'étendent bien souvent au-delà de ses compétences obligatoires. Elle encourage la Collectivité régionale à poursuivre son engagement dans ces secteurs et, a minima, à maintenir les budgets alloués.

Néanmoins, pour le secteur du Sport, la gestion du CREPS⁷⁰ incombe dorénavant au Conseil régional, ce qui constitue pour lui des charges supplémentaires dès cette année, et davantage encore pour les années à venir. La Commission déplore ce transfert de charges de l'État vers la Collectivité, sans que les moyens suffisants correspondants aux besoins réels liés au fonctionnement et à l'entretien du CREPS ne soient attribués, ce d'autant plus que le montant des dotations d'État aux Collectivités est dans une phase descendante. Cela obèrera les capacités du Conseil régional à intervenir sur d'autres actions dans ce domaine.

I. SECTEUR CULTURE ET PATRIMOINE CULTUREL

Si le budget du secteur « Culture et Patrimoine culturel » s'inscrit cette année encore dans un cadre budgétaire contraint, il est à noter que pour 2016, il s'élève à **2 900 000 €** (Autorisations de Programme – AP) en investissement (contre 2 000 000 € en 2015) et à **12 637 000 €** (Autorisations d'Engagement – AE) en fonctionnement (contre 12 637 100 € en 2015).

Le Conseil régional mène une politique volontariste en matière d'action culturelle. Cependant, la culture relève de la compétence de toutes les collectivités territoriales et de l'État. À cet égard, la Commission réitère la nécessité de **mutualiser les réflexions et les moyens**⁷¹ pour définir la politique culturelle à mener à l'échelle de l'Île. Ainsi, elle invite le Conseil régional à inscrire la problématique de la culture à l'ordre du jour de la Conférence Territoriale de l'Action Publique qui doit être mise en place et à consulter le CESER, en tant que de besoin, sur cette thématique.

4. DES STRUCTURES MUSÉALES RÉGIONALES MODERNES ET ATTRACTIVES POUR TOUS LES VISITEURS LOCAUX ET EXTÉRIEURS

Concernant la gestion des structures muséales régionales, la Commission avait demandé⁷² la communication d'une « **évaluation de la gestion faite par la SPL RMR**⁷³ ». Elle se félicite donc de la réalisation d'un audit de la SPL par un prestataire extérieur, dans le cadre d'une « *phase d'état*

70 CREPS : Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportives.

71 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 18 février 2016.

72 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 18 février 2016.

73 SPL RMR : Société Publique Locale « Réunion des Musées Régionaux ».

des lieux de l'exploitation actuelle suivie d'une évaluation financière et technique des contrats ». Elle souhaiterait être destinataire de ce rapport d'évaluation. La Commission souhaite également accueillir le Président de la SPL RMR, afin que lui soit présenté le projet de mandature de la structure.

De plus, la Commission se satisfait du projet de la SPL RMR d'initier une stratégie de regroupement « *de tous les équipements culturels pour une offre complète et diverse au public [dans le cadre d'une] politique cohérente et concertée des musées en partenariat avec le Conseil Départemental mais aussi plus largement à l'échelle de toute la Région avec tous les acteurs.* »⁷⁴. Elle soutient la poursuite de l'action du Conseil régional en ce sens : cela concourra à une meilleure visibilité de l'offre culturelle sur le territoire, et, elle l'espère, à la mise en place d'un **titre d'accès unique** valable dans l'idéal pour l'ensemble des musées existants sur tout le territoire régional, en direction de tous les usagers, tel qu'elle le préconise depuis longtemps⁷⁵.

II. SECTEUR SPORT

Le budget du secteur « Sport » s'inscrit également dans un cadre budgétaire contraint, compte tenu du transfert de la gestion du CREPS de l'État à la Région et de l'augmentation des demandes et besoins de la population en matière d'équipements et d'accompagnement sportifs. Pour l'année 2016, le budget présenté s'élève à **910 000 €** en investissement (AP) et **3 266 000 €** en fonctionnement (AE), contre respectivement 500 000 € (AP) et 3 140 000 € (AE) en 2015.

Si la majorité des actions du Conseil régional en matière de Sport pour l'année 2016 correspond à la poursuite de celles déjà menées lors du précédent exercice, la Commission prend note que des actions supplémentaires sont prévues, telles que la gestion immédiate du CREPS et des études relatives d'une part aux besoins liés à la gestion du CREPS dans les années à venir et d'autre part à la réalisation d'un IRSGOI⁷⁶.

Par ailleurs, outre le compte-rendu quantitatif des moyens prévus pour « *faire de la Réunion un pôle sportif d'excellence reconnu en Outre-mer* » et pour « *favoriser les échanges du mouvement sportif dans l'océan Indien et vers l'extérieur* », la Commission demande la réalisation d'un bilan qualitatif des actions mises en œuvre pour atteindre ces objectifs.

Enfin, dans le cadre de la politique menée par la Collectivité régionale en faveur de la santé des Réunionnais, la Commission insiste sur l'importance du soutien qui doit être accordé au développement du sport-santé.

4. VALORISER LA DIMENSION TOURISTIQUE DES PROJETS SPORTIFS D'ENVERGURE

La Commission souhaite que les conclusions définitives de la mise en œuvre des orientations de l'**Agenda 21 du sport** lui soient communiquées lorsque celles-ci seront disponibles et invite la Direction du Sport à venir lui présenter cette étude avec le cabinet qui l'a réalisée.

74 Cf. Site Internet de la Région Réunion, « Didier ROBERT annonce les nouveaux chantiers culturels et réaffirme la place de la culture au cœur de sa mandature » – 18 mars 2016.

75 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 18 février 2016.

76 IRSGOI : Institut Régional du Sport Grand Océan Indien.

PILIER 6 : PLUS D'ÉGALITÉ DES CHANCES POUR LES FAMILLES

AVIS CONJOINT DES COMMISSIONS « ÉDUCATION ET FORMATION PROFESSIONNELLE » ET « AFFAIRES SOCIALES, CULTURELLES, SPORTIVES, SOLIDARITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES »

Le budget du pilier « Plus d'égalité des chances pour les familles » se répartit en quatre secteurs « Égalité des Chances et Solidarités », « Mobilité », « Numérique » et « Développement durable ». Ce pilier transversal rassemble ainsi des thématiques très variées.

I. SECTEUR ÉGALITÉ DES CHANCES ET SOLIDARITÉS

En matière d'Égalité des Chances et Solidarités, la politique régionale est basée sur cinq axes principaux : la lutte contre l'illettrisme, les mesures d'accompagnement en faveur de la jeunesse, la contribution régionale en matière de cohésion sociale et de lutte contre l'exclusion, la contribution régionale en matière de santé et le dispositif Emplois Verts (abordé dans le point IV. SECTEUR DÉVELOPPEMENT DURABLE) pour un budget global de 30 099 997 € (AE/AP)⁷⁷.

Concernant les deux premiers axes de ce secteur que sont la lutte contre l'illettrisme et la lutte contre le décrochage scolaire, si les Commissions prennent acte des actions engagées, elles s'inquiètent toutefois du **faible impact quantitatif** de ces mesures, en termes de personnes inscrites dans ces dispositifs et au regard des montants alloués (950 000€ (AE) pour la lutte contre l'illettrisme et 1,7M€ (AE) consacrés à **l'École de la Deuxième Chance de la Réunion (E2CR)**. Pour rappel, selon l'INSEE, on évaluait à la Réunion, en 2011, la part de jeunes non insérés⁷⁸ à 45,3 % contre 21,9 % au national⁷⁹.

En conséquence, elles appellent à nouveau⁸⁰ l'attention de la Collectivité à diversifier ses actions en faveur de la lutte contre l'illettrisme et contre le décrochage scolaire et universitaire, notamment en privilégiant davantage le champ de la **prévention** et l'accès à la culture, par la mobilisation de l'ensemble des acteurs, dont ceux de l'Éducation populaire.

1. LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

Dans l'optique d'un doublement des effectifs de l'E2CR pour l'année 2016 et d'une consolidation du dispositif « **Cases à Lire** », les Commissions constatent tout de même que ces structures n'ont, par essence, pas la possibilité de résorber à elles seules les problématiques de l'illettrisme et du décrochage scolaire, cruciales pour notre territoire.

Elles rappellent en ce sens la nécessité **d'utiliser tous les outils existants**⁸¹ pour répondre de manière plus efficace à ces problématiques. À ce titre, elles demandent une application rigoureuse de la **Charte partenariale** de lutte contre l'illettrisme **et de son plan d'actions**, pour un plus grand respect des engagements pris par les différents partenaires.

En matière d'**évaluation**, les Commissions se satisfont de constater leur généralisation à

77 Donnée issue de la présentation du budget pour le Pilier 6 par la Direction « Égalité des chances, Plan de relance régional et Emplois Verts » devant les Commissions du CESER.

78 Jeunes non insérés : population du lieu de résidence âgée de 18 à 25 ans qui n'a pas d'emploi et n'est ni étudiante, ni élève, ni stagiaire.

79 Source INSEE « Jeunesse et sous emploi dans les DOM » (août 2011, septembre 2013 et octobre 2014 pour les données 2011-2012).

80 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 18 février 2016.

81 Rapport du CESER intitulé « Pour une île lettrée » – Assemblée Plénière du 15 septembre 2010.

l'ensemble des « Cases à Lire » pour l'année 2016. Cependant, elles suggèrent que les indicateurs fixés dans le plan stratégique soient renseignés et que la cellule d'évaluation prévue à l'article 7.2 du plan, soit mise en place de manière effective.

De plus, elles souhaiteraient une restitution par les services concernés, de l'évaluation en cours d'expérimentation sur les cinq sites.

Les Commissions prennent acte de la poursuite pour l'exercice 2016, dans le prolongement de l'année 2015, de la **professionnalisation des animateurs de « Cases à Lire »**. Elle rappellent à cette occasion, la nécessité de pérenniser ces emplois dans le cadre d'une vision à long terme et sans doute au travers d'une revalorisation du budget consacré à cette action. En sens, le recours à des contrats civiques ne peut, selon les Commissions, que fragiliser la pérennité du dispositif, sauf si les titulaires de ces contrats bénéficient d'un accompagnement en formation favorisant leur insertion.

2. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT JEUNESSE : LUTTER CONTRE LE DÉCROCHAGE EN FORMATION INITIALE

2.1. Les dispositifs de remobilisation des jeunes

Pour un montant de 160 000 € en AE et 242 000 € en CP, les Commissions notent le soutien de la Collectivité aux actions de remobilisation en faveur du décrochage. Toutefois, au regard du transfert au Conseil régional, depuis le 1^{er} janvier 2015, de la coordination des actions de prise en charge des jeunes sortis sans qualification, les Commissions s'étonnent de voir une interruption dans le dispositif des PSAD⁸², pourtant co-pilotées et co-financées par l'État, l'Éducation nationale, les fonds européens et la Collectivité régionale.

En ce sens, elles renvoient la Collectivité aux engagements pris dans le cadre de la Convention conclue avec l'État, relative à la prise en charge des jeunes sortants du système de formation initiale sans un diplôme national ou une certification professionnelle. D'autre part, elles suggèrent l'élargissement de ce partenariat à l'Université, notamment pour partager et compléter les connaissances et les données disponibles sur le territoire en matière de décrochage, tant scolaire qu'universitaire.

De plus, les Commissions renouvellent leur vœu de disposer d'une véritable cartographie des acteurs et des dispositifs existants sur l'Île en matière de décrochage, tels que préconisés par le Guide des PSAD⁸³.

2.2. Les dispositifs de financement de structures pérennes en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi

L'École de la 2^{ème} Chance (E2CR)

Les Commissions notent la poursuite de l'appui du Conseil régional à l'E2CR et au RSMA, pour un montant de 1 700 000 € (AE) et 1 740 200 € (CP).

Dans le but de conforter les choix de la Collectivité, les Commissions souhaiteraient que leur soient transmis les évaluations, bilans et suivis de cohortes de ces organismes. D'autre part, dans un souci de précision, elles demandent à disposer d'une cartographie de l'ensemble des acteurs œuvrant dans le domaine et d'une meilleure lisibilité de la répartition des crédits entre toutes les structures.

82 PSAD : Plate-forme de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs.

83 Guide des Plates-formes de Suivi et d'Appui aux jeunes en situation de Décrochage, pages 9 et 24.

2.3. Les dispositifs en faveur de la réussite éducative

Le Plan Ordinateur Portable

Dans l'optique d'une généralisation des outils pédagogiques innovants, les Commissions font part de leur satisfaction quant à la reconduction du dispositif Plan Ordinateur Portable (POP), en faveur des élèves de seconde, pour la rentrée scolaire de 2016. Elles réaffirment⁸⁴ à cette occasion la nécessité d'associer pleinement la communauté éducative à l'élaboration et à l'utilisation de son contenu pédagogique, pour une plus grande efficacité de celui-ci dans les enseignements dispensés.

En outre, elles s'interrogent sur la poursuite de l'expérimentation de l'usage pédagogique de tablettes tactiles.

Elles tiennent également à rappeler l'importance d'accompagner les élèves dans l'usage de cet outil digital, en développant notamment l'idée d'un temps dit « de déconnexion ».

Les Commissions saluaient, dans un précédent avis⁸⁵, l'ouverture opérationnelle et effective du **Portail d'Informations et des Aides pour les Jeunes**⁸⁶, initié par l'ARJ⁸⁷, permettant la mise à disposition d'une « *information précise sur les différents dispositifs* »⁸⁸ en matière d'insertion, de formation, d'orientation, de mobilité, ...

Elles encouragent donc la Collectivité à communiquer davantage autour de ce dispositif et suggèrent qu'un lien soit fait entre le POP et cet outil, notamment par le biais d'une application pré-enregistrée par le constructeur/fournisseur.

Par ailleurs, en vue d'une diffusion plus large de l'information, un « push » SMS pourrait être envisagé dans le cadre des échanges de la Collectivité avec les opérateurs de téléphonie présents sur le territoire et de leur RSE⁸⁹.

3. CONTRIBUTION RÉGIONALE EN MATIÈRE DE COHÉSION SOCIALE ET DE LUTTE CONTRE L'EXCLUSION

Les Commissions prennent acte que dans ce domaine, le budget de la Collectivité régionale sera dédié au soutien et à la participation à des actions partenariales déjà mises en œuvre. À ce titre, elles se réjouissent à la fois de la volonté du Conseil régional de poursuivre son travail avec les partenaires sociaux sur le thème de la prévention et de la lutte pour l'égalité entre les femmes et les hommes, mais aussi de son soutien aux acteurs impliqués dans la prévention et la lutte contre les discriminations et à l'ORVIF⁹⁰. Elles rappellent l'importance d'actualiser et de valoriser les informations et données recensées par cet observatoire, afin d'accompagner la politique de lutte contre les violences faites aux femmes.

4. CONTRIBUTION RÉGIONALE EN MATIÈRE DE SANTÉ PRÉVENIR LES RISQUES EN MATIÈRE DE SANTÉ

4.1. Le diabète : grande cause régionale

Le Conseil régional s'est engagé à faire de la lutte contre le diabète une grande cause régionale pour les années 2015 à 2021, ce dont les Commissions se félicitent. Elles rappellent que le CESER

84 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2014 – Assemblée plénière du 5 novembre 2013.

85 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 18 février 2016.

86 www.portailjeunes974.com

87 ARJ : Agence Réunionnaise de la Jeunesse.

88 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2013 – Assemblée plénière du 13 novembre 2012.

89 RSE : Responsabilité Sociale des Entreprises.

90 ORVIF : Observatoire Réunionnais des Violences faites aux Femmes.

a fait part de ses préconisations pour lutter contre ce fléau dans un précédent rapport⁹¹.

Elles soulignent l'importance du travail partenarial et en concertation avec les autres acteurs institutionnels mais aussi de terrain, comme les associations qui œuvrent dans le champ de la lutte contre le diabète, afin de bénéficier de leur savoir-faire et de leurs compétences.

Dans le cadre d'une stratégie commune autour de l'alimentation, la nutrition et l'activité en direction de tous les Réunionnais, elles prennent acte de la politique du Conseil régional pour cet objectif qui se traduira cette année par deux principaux axes :

- valoriser les bonnes pratiques alimentaires et sportives en poursuivant des actions inscrites dans le cadre du PRAANS⁹² et du PRAPS⁹³ ;
- réaliser une étude de faisabilité sur le développement d'environnements propices à la pratique de l'activité physique pour le grand public.

À cet égard, les Commissions estiment que la création et réhabilitation des parcours de santé contribuent pleinement à la réussite de l'objectif tendant à prévenir les risques en matière de santé.

Elles encouragent également la Collectivité régionale à soutenir les pratiques sportives des lycéens et à poursuivre son action pour le développement d'une prestation de qualité dans les lycées, en proposant des repas équilibrés et attractifs.

4.2. Les autres actions de prévention, de sensibilisation et de promotion de la santé

Les Commissions notent que le Conseil régional entend poursuivre les actions précédemment mises en place et conformément aux Orientations budgétaires. Elles insistent sur l'importance du travail avec les acteurs de terrain et les partenaires institutionnels, notamment le Conseil départemental dans le cadre de la future Conférence Territoriale de l'Action Publique.

Par ailleurs, les Commissions rappellent que le suicide est un réel problème de santé publique à la Réunion, particulièrement chez les jeunes et insistent pour que des actions de prévention contre le suicide soient également soutenues dans le cadre des actions de prévention qui seront menées cette année.

II. SECTEUR MOBILITÉ

Les Commissions remarquent que toutes les actions relevant du secteur Mobilité, qui apparaissaient dans trois piliers dans les Orientations budgétaires, ont été rassemblées dans ce pilier, en concordance avec le rattachement de la Direction « Mobilité » au sein de la nouvelle Direction Générale Adjointe « Culture, Sport, Identité réunionnaise et Égalité des chances ».

Pour un montant global de 48 182 580 € en AE et de 43 500 000 € en CP dédié au secteur Mobilité pour l'année 2016, les Commissions constatent une augmentation du budget, en comparaison avec les crédits alloués à ce secteur pour l'exercice précédent.

91 « Diabète et santé publique à la Réunion : Comment transformer un cercle vicieux en cercle vertueux ? » – Assemblée plénière du 27 mai 2014.

92 PRAANS : PRogramme Alimentation Activités Nutrition Santé.

93 PRAPS : PRogramme d'Accès à la Prévention et aux Soins.

1. POUR UNE MEILLEURE CULTURE DE LA MOBILITÉ ET LE DÉSENCLAVEMENT DE L'ÎLE

Dans le cadre de l'action volontariste du Conseil régional en faveur du désenclavement de la population réunionnaise, les Commissions prennent acte de l'augmentation du budget octroyé au dispositif de **continuité territoriale**. Avec plus de 20,6 M€ dédiés à l'exercice 2013 et 24 M€ consacrés respectivement aux exercices de 2014 et 2015, les Commissions notent la poursuite de cette mesure, en 2016, à une hauteur de 28 047 580 € en AE.

Néanmoins, compte tenu de la mise en place, à partir du 1^{er} septembre 2016, du volet de continuité territoriale dans le **sens Métropole-Réunion** et en l'absence, pour le moment, de critères d'éligibilité clairement définis et d'enveloppe budgétaire spécifique, les Commissions s'interrogent sur les conditions de mise en œuvre d'une telle action.

2. POUR UN MEILLEUR ACCÈS À L'INFORMATION ET À L'AUTONOMIE DES ÉTUDIANTS RÉUNIONNAIS

Dans un contexte de simplification des procédures d'accès aux différentes aides publiques et dans le cadre des projets que la Collectivité régionale entend expérimenter au cours de l'année 2016, les Commissions soulignent la mise en place d'un « **#BlogRéunionnaisenMobilité** » placé sous la responsabilité d'un modérateur en lien avec le site « portailjeunes974.com ». Toutefois, elle appelle l'attention de la Collectivité de doter de moyens humains suffisants, indispensables à son fonctionnement.

Au regard d'une réelle politique coordonnée et partenariale, elles saluent également la mise en place des premiers guichets uniques Département-Région à destination des jeunes Réunionnais⁹⁴.

3. POUR UNE MEILLEURE PRISE EN CHARGE DES PROJETS DE FORMATION EN MOBILITÉ EN GÉNÉRAL

Les Commissions se félicitent de la création d'un Observatoire de la mobilité, conformément à leurs attentes⁹⁵. Véritable outil d'aide à la décision, une telle structure devrait permettre le renforcement de l'ouverture des jeunes Réunionnais sur le monde, mais également de disposer de données et d'un suivi plus précis en matière de mobilité.

4. POUR UNE MEILLEURE CULTURE DE LA MOBILITÉ ET UNE PRÉPARATION À LA RÉUSSITE AU NIVEAU SUPÉRIEUR DES PUBLICS LYCÉENS ET APPRENTIS

Concernant l'accompagnement en faveur des déplacements des lycéens hors du département dans le cadre de projets portés par les établissements, les Commissions notent le maintien des efforts de la Collectivité régionale en la matière. Pour les Commissions ces mesures permettent en effet de préparer ce jeune public à la mobilité, que celle-ci soit interne ou externe au territoire.

III. SECTEUR NUMÉRIQUE

Les Commissions constatent que le secteur « Numérique » se retrouve dans trois des sept piliers. Ainsi, pour le secteur « Numérique » du Pilier 6, le budget se répartit en deux objectifs :

94 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2013 – Assemblée plénière du 13 novembre 2012.

95 Avis du CESER sur le Budget Primitif du Conseil régional pour l'exercice 2015 – Assemblée plénière du 15 novembre 2014.

- d'une part le soutien des projets numériques associatifs avec 60 000 € (CP) en fonctionnement et 140 000 € (AP) en investissement,
- d'autre part le projet Wi-RUN avec 425 000 (CP) en fonctionnement et 880 000 € (CP) en investissement.

1. SOUTIEN DES PROJETS NUMÉRIQUES ASSOCIATIFS

Les Commissions souhaiteraient être destinataires du bilan des projets soutenus dans le cadre de cette action.

2. WI-RUN

Dans le cadre de la politique du Conseil régional en faveur d'une plus grande égalité des chances s'agissant de l'accessibilité au réseau Internet, les Commissions notent la mise en place et la maintenance de bornes Wi-fi sur des sites touristiques ou remarquables de l'Île, pour un montant de 1,3 M€. Les Commissions reconnaissent l'intérêt des bornes Wi-Fi sur le territoire⁹⁶ mais s'interrogent néanmoins sur les risques⁹⁷ que peuvent engendrer les ondes émises par ces équipements sur la santé de l'Homme, compte tenu des controverses médicales sur le sujet. De plus, elles suggèrent la communication d'une cartographie des bornes déjà mises en œuvre et des bornes dont l'installation est prévue.

IV. SECTEUR DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pour le secteur « Développement durable », les Commissions notent que 16 200 000 € (AE) seront consacrés au fonctionnement du dispositif Emplois Verts.

Concernant ce dispositif, les Commissions rappellent l'importance de **mettre en place un suivi** permettant de vérifier l'effectivité, d'une part, des interventions sur chaque site et, d'autre part, des formations qui doivent obligatoirement être dispensées aux bénéficiaires des contrats. Ce suivi permettra de faciliter la réalisation d'une indispensable **évaluation du dispositif**, afin de l'ajuster en fonction des besoins et réalités de terrain.

De façon complémentaire, elles insistent sur l'importance de l'**accompagnement à la professionnalisation** des bénéficiaires par la formation. À cet égard, elles encouragent la mise en œuvre d'un système de labellisation des organismes de formation, dans le cadre du décret n°2015-790 du 30 juin 2015 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle continue. Ce contrôle des organismes permettrait d'éviter que certains dispensent des formations sans y être habilités ou que les formations dispensées ne soient pas en rapport avec le parcours d'insertion professionnelle des bénéficiaires. À cet égard, un suivi du parcours professionnel des bénéficiaires après leur contrat s'avère indispensable.

Enfin, elles insistent pour que les contrats Emplois Verts soient des outils au service exclusif du développement du territoire et des Hommes. Ce secteur nécessitera de plus en plus de compétences. Dans ce cadre, il est nécessaire d'avoir une véritable stratégie en la matière (et ce, conformément aux politiques voulues par la Commission européenne).

La Région doit ouvrir la voie à une nouvelle approche du dispositif des contrats aidés par les collectivités au service de l'économie réunionnaise et comme tremplin vers l'emploi marchand durable pour les bénéficiaires.

⁹⁶ Note intitulée « Les technologies de l'information et de la communication, un enjeu majeur » – Assemblée plénière du 15 septembre 2010.

⁹⁷ Avis des Commissions du CESER sur la Note intitulée « Les technologies de l'information et de la communication, un enjeu majeur » – Assemblée plénière du 15 septembre 2010.

PILIER 7 : CAP SUR LE MONDE, CAP SUR L'Océan Indien

COMMISSION « AFFAIRES GÉNÉRALES, FINANCIÈRES ET DES RELATIONS INTERNATIONALES »

La Commission note un projet de Budget primitif pour ce pilier d'intervention chiffré à 2,249 M€ en AE/AP et 2,577 M€ en CP (pour respectivement 2,750 M€ et 3,287 M€ en 2015). Celui-ci s'inscrit d'une part, dans la continuité des initiatives antérieures, menées par la Collectivité depuis 2010, et d'autre part, en conformité avec les grandes priorités annoncées aux Orientations budgétaires.

La Commission souligne, à nouveau, que la présentation adoptée pour les documents budgétaires, par pilier, reflète l'ambition manifeste de la Collectivité d'ouverture internationale et d'insertion régionale. Au regard des enjeux de développement pour la Réunion, cette approche est largement partagée.

Au-delà de l'orientation économique prioritaire accordée en ce domaine, c'est avec intérêt que la Commission relève qu'il est fait mention des autres secteurs d'intervention du Conseil régional mettant également en œuvre des projets de coopération (recherche, innovation, mobilité, tourisme, infrastructures, culture, sport, ...). Sans plus de précision, en l'absence de vision globale résulte une certaine difficulté pour apprécier l'étendue de cette politique régionale.

Aussi, afin de formuler un avis plus circonstancié, il conviendrait que soit réalisée, pour les documents budgétaires à venir, une présentation synthétique et consolidée, reprenant l'ensemble des actions soutenues (par secteur, pays, projets et montants), comme cela se fait dans d'autres Régions. Pour faciliter ce travail, la Commission avait précédemment suggéré un effort de décloisonnement et de mutualisation des services.

1. LA DIPLOMATIE ÉCONOMIQUE

La Commission souligne avec satisfaction la poursuite des actions de coopération avec les partenaires historiques, proches voisins dans la zone (Comores, Madagascar, Maurice, Seychelles) avec lesquels la Réunion partage une communauté de destin. Elle rappelle la nécessité de valoriser l'identité indianocéanique en tant qu'élément clé pour le renforcement de la coopération.⁹⁸

Depuis de nombreuses années, le CESER milite en faveur du concept de co-développement ; une meilleure connaissance mutuelle des pays de la zone est de nature à améliorer les relations et donc à accroître l'ensemble des échanges.⁹⁹

La préconisation du CESER tendant à l'organisation d'une journée annuelle publique de sensibilisation à la culture et à la pratique de la coopération est toujours d'actualité.¹⁰⁰

Sur le plan bilatéral, la circulation des personnes étant un préalable à l'intensification des échanges, la Commission invite la Collectivité à accentuer ses démarches déjà entreprises auprès du Gouvernement et des Parlementaires réunionnais en vue de faciliter la délivrance des visas. Dans la même optique, il convient également de développer la desserte aérienne.

98 Note du CESR : « *La coopération régionale : Un enjeu pour la Réunion ?* » – Assemblée plénière du 16 novembre 1999.

99 Premières contributions des Commissions du CESER concernant les priorités stratégiques de la Réunion à l'horizon 2020 – Bureau du 10 mai 2013.

100 Note du CESR : « *Pour une meilleure coopération régionale au départ de la Réunion dans la zone océan Indien* » – Bureau du 8 juillet 2005.

Sur le plan multilatéral, la Commission soutient la volonté de renforcer la visibilité de la Réunion au sein des regroupements régionaux (COI, COMESA, SADC, IORA)¹⁰¹. Considérant que les conditions de l'ouverture vers le grand océan Indien passent par une plus grande reconnaissance au sein de ces organisations, dont le rôle est déterminant, elle engage la Collectivité régionale à intensifier les négociations engagées en ce sens, afin de trouver le bon niveau de représentation pour défendre au mieux nos intérêts spécifiques et valoriser notre expertise.

La Commission renouvelle son entière adhésion à l'implantation des antennes et représentations à l'extérieur de la Réunion. Elle avait salué l'initiative du lancement d'une réflexion afin de définir les pays cibles à prioriser¹⁰². Dans un contexte de raréfaction des fonds publics, la Commission avait préconisé la mutualisation des moyens (envisagée en 2011) avec d'autres collectivités territoriales françaises¹⁰³. Par ailleurs, elle rappelle la possibilité pour ces dernières de disposer de représentants dans les Ambassades et/ou Consulats des pays de leur zone géographique¹⁰⁴.

La création de la Maison de l'export que le CESER appelle de ses vœux doit permettre de fédérer l'ensemble des acteurs en leur offrant un espace de concertation ainsi que des moyens d'intervention adéquats (frais de déplacements et annexes, études de marchés, prospections, ...), notamment en termes de mutualisation pour les petites entreprises. Des mesures doivent être prises, tant en matière de veille (en amont des appels d'offres) que d'aides pour exporter notre savoir-faire (secteurs du BTP, des énergies renouvelables, des TIC, des services, ...).¹⁰⁵

Il convient de souligner l'implication du Conseil régional en faveur de l'internationalisation des entreprises à travers le PRIE¹⁰⁶, qui a vocation à s'intégrer à un schéma plus vaste de développement économique, d'internationalisation et d'innovation (SRDEII). Ce dernier étant en cours d'élaboration pour fin 2016, la Commission souhaiterait qu'une présentation lui en soit dispensée.

Afin de mieux appréhender la dimension internationale, la Commission s'est régulièrement interrogée sur la poursuite des APE¹⁰⁷ entre l'Union européenne et les pays ACP¹⁰⁸, compte tenu du manque d'informations communiquées et de l'absence de structure de discussion dédiée. La mise en place d'une Cellule ad hoc au sein de la Collectivité devrait y remédier.¹⁰⁹ Face aux avancées des négociations, il s'avère aujourd'hui primordial de reprendre les travaux entamés en 2007¹¹⁰. De surcroît, il devient urgent de réaliser un point sur ce dossier à Bruxelles, mais aussi avec les entreprises locales concernées afin d'élaborer une réponse concertée et cohérente sur ce sujet¹¹¹.

101 Commission de l'Océan Indien (C.O.I.), Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe (COMESA), Communauté de Développement d'Afrique Australe (SADC), Association des États Riverains de l'Océan Indien (IORA).

102 Avis sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 18 février 2016.

103 Avis sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2011 – Assemblée plénière du 3 novembre 2010.

104 Note du CESR : « Pour une meilleure coopération régionale au départ de la Réunion dans la zone océan Indien » – Bureau du 8 juillet 2005.

105 Avis du CESR sur le « Rapport d'information sur l'action de la Région Réunion en matière de coopération régionale et d'action internationale » – Bureau du 8 avril 2015.

106 Plan Régional d'Internationalisation des Entreprises.

107 Accords de Partenariat Économique.

108 Afrique, Caraïbes, Pacifique.

109 Avis sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 18 février 2016.

110 Premier avis du CESR « sur les enjeux que représentent les Accords de Partenariat Économique en négociation entre l'Union Européenne avec le groupe ESA d'une part et le groupe SADC/RSA d'autre part » – Bureau du 14 mars 2007 – Deuxième avis du CESR « sur les enjeux que représentent les Accords de Partenariat Économique en négociation entre l'Union Européenne avec le groupe ESA d'une part et le groupe SADC/RSA d'autre part » – Assemblée plénière du 7 juin 2007.

111 Intervention du Président Jean-Raymond MONDON du CESER lors de la Conférence de coopération régionale, le 9 novembre 2012.

2. LE PROGRAMME INTERREG V OCÉAN INDIEN

Ce programme, dont l'Assemblée régionale assure la responsabilité en sa qualité d'Autorité de gestion, est nécessairement l'instrument financier privilégié de la politique régionale. Afin d'optimiser la consommation des crédits alloués, en augmentation substantielle et au regard des nouvelles contraintes communautaires¹¹², il paraît crucial de mobiliser au plus vite et de façon optimale les porteurs de projets ; d'autant plus que 2016 représente sa première année effective de mise en œuvre opérationnelle.

S'agissant de porter une attention toute particulière à l'élaboration du plan de communication, la Collectivité est invitée à étendre certaines actions d'information déployées au titre du FEDER en direction des porteurs de projets (telle l'édition d'un fascicule opérationnel) en les adaptant, pour tenir compte des spécificités propres au programme de coopération (type d'action, public cible).

De même, dans le prolongement de l'organisation des guichets uniques thématiques, l'ouverture annoncée d'un guichet ciblé TPE/PME, dans chaque micro-région, devrait concourir à une plus grande proximité et répondre aux difficultés d'accès aux fonds régulièrement soulevées. Pour les mêmes raisons, cette disposition devrait également concerner le monde associatif et le programme INTERREG V OI¹¹³.

La Commission relève que le Conseil régional s'attache à favoriser l'articulation des financements FED-FEDER, dans le cadre des projets menés avec la COI. En termes de cohérence, elle partage également la nécessité de rechercher la meilleure complémentarité possible des actions pour les autres sources de financement mobilisables, comme l'ICD¹¹⁴. Aussi, la Commission incite la Collectivité à poursuivre ses initiatives en vue de clarifier ou de faciliter les mécanismes de coordination des instruments financiers. Par ailleurs, elle réitère la préconisation que soit étudiée la possibilité pour la Réunion d'obtenir l'autorisation auprès de la Commission européenne de gérer directement une partie du FED pour sa zone d'intervention (à l'instar de la Guadeloupe). Cette disposition serait de nature à favoriser la mobilisation des financements conjoints¹¹⁵.

La Commission restera particulièrement vigilante aux travaux d'évaluation finale du POCT 2007-2014 aussi bien qu'à l'élaboration prochaine du plan d'évaluation d'INTERREG V OI. Sachant qu'une assistance à maîtrise d'ouvrage a été chargée d'accompagner les services dans la définition des indicateurs du programme 2014-2020, une restitution des résultats est attendue¹¹⁶. La Commission réitère ses demandes concernant le fonctionnement régulier du CRE (Comité Régional d'Évaluation).

Si elle note avec satisfaction l'information qui lui a été donnée de transposer les indicateurs du programme INTERREG V OI aux autres projets de coopération du Conseil régional, il aurait été judicieux de les quantifier (cf. tableau annexé au rapport).

Dans le même état d'esprit, s'agissant d'apprécier l'impact global de la politique de coopération régionale, elle souhaiterait avoir communication des évaluations annuelles réalisées par la Collectivité régionale (avec mention des actions, pays, montants et indicateurs de réalisations ou résultats et d'impacts). Elle rappelle qu'une évaluation pluriannuelle de l'ensemble des interventions y compris celles qui font l'objet d'une délégation de service public, faisant apparaître les retombées spécifiquement pour le territoire de la Réunion, s'avère indispensable pour définir les axes à conforter ou à initier.

112 Concentration thématique, programme unique avec deux volets distincts aux périmètres géographiques propres, accord des États tiers, gouvernance élargie, partenariat renforcé, pilotage de la performance, ...

113 Avis du CESER sur les fiches actions du programme INTERREG V Océan Indien 2014-2020, du 22 mars 2016.

114 Instrument de Coopération au Développement pour l'Inde et l'Afrique du Sud.

115 Avis du CESER sur le projet de Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2015 – Assemblée plénière du 15 décembre 2014.

116 Avis du CESER sur le projet de Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2015 – Assemblée plénière du 15 décembre 2014.

Le CESER avait préconisé que le bilan des actions (2010 à 2014), figurant au « *Rapport d'information sur l'action de la Région Réunion en matière de coopération régionale et d'action internationale* », représentant une avancée en matière d'évaluation, soit complété et actualisé annuellement, et intégré aux différents documents budgétaires¹¹⁷.

3. UNE GOUVERNANCE RÉNOVÉE

Au regard du caractère stratégique et transversal de cette politique, qui s'exerce « *dans un contexte d'insertion régionale et de dynamique de coopération éminemment complexes*¹¹⁸ », des contraintes grandissantes (cf. supra), qui s'ajoutent à la multiplicité des intervenants, le besoin de cohérence, de lisibilité, d'harmonisation des actions et de réactivité se fait de plus en plus prégnant.

Aussi, la Commission rappelle avec force la nécessité d'organiser une coordination structurée, au niveau régional. Le fait de conférer clairement le chef de filât de la coopération décentralisée au Conseil régional permettrait de mieux structurer et coordonner les interventions et sources de financement. Il s'agit de définir un nouveau mode de gouvernance de la coopération régionale et des relations internationales reposant sur une stratégie concertée et partagée, associant les partenaires économiques et sociaux. « *L'intégration de l'île dans son environnement régional nécessite l'acceptation effective par l'État français du rôle essentiel de la Réunion dans les relations internationales françaises dans la zone* ». ¹¹⁹

La Commission renouvelle la préconisation du CESER tendant à la création d'une Conférence locale de la coopération et du co-développement (chargée d'élaborer la politique en la matière, d'informer les partenaires et de procéder aux évaluations) réunissant l'ensemble des partenaires institutionnels, économiques et sociaux, y compris les acteurs de la société civile. ¹²⁰

Elle considère que la démarche de mutualisation avec le Conseil départemental s'inscrit dans le bon sens, en particulier pour le secteur des relations internationales et de la coopération régionale, et reste aussi à envisager pour d'autres domaines d'intervention.

De même, la nouvelle méthode proposée au titre de l'expérimentation pour la déclinaison du programme INTERREG V, par la formalisation de conventions-cadres conclues avec les pays tiers participants, est de nature à « *définir une nouvelle gouvernance au service du rayonnement de notre territoire* ».

117 Avis du CESER sur le « *Rapport d'information sur l'action de la Région Réunion en matière de coopération régionale et d'action internationale* » – Bureau du 8 avril 2015.

118 Cf. Programme INTERREG V OI 2014-2020.

119 Note du CESR « *Pour une meilleure coopération régionale au départ de la Réunion dans la zone océan Indien* » – Bureau du 8 juillet 2005.

120 Note du CESR « *Pour une meilleure coopération régionale au départ de la Réunion dans la zone océan Indien* » – Bureau du 8 juillet 2005.